

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
23 MARS 2016

DATE d'AFFICHAGE
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 35
Votants : 36

L'an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°41-2016 – TOURISME – VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
2015 DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du tourisme, informe que, lors de sa séance du 16 février 2016, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire, a approuvé le Compte Administratif 2015 accompagné du Compte de Gestion.

Conformément aux dispositions des articles L.133-8 et R.133-13 à R.133-16 du Code du Tourisme, les comptes doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Compte Administratif 2015 fait notamment état des éléments suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	614 440,35 €
Recettes de l'exercice	592 174,22 €
Déficit de l'exercice	- 22 266,13 €
Excédent de l'exercice reporté	43 389,35 €
Excédent global de fonctionnement	21 123,22 €

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice	19 623,35 €
Recettes de l'exercice	50 914,28 €
Excédent de l'exercice	31 290,93 €
Déficit de l'exercice reporté	12 952,54 €

Restes à réaliser à reporter en 2016 :	5 900 €
Excédent global d'investissement	38 343,47 €
Excédent global	59 466,69 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2015 de l'EPIC « Office de Tourisme Communautaire », tels qu'annexés.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le **05/04/16**

Le Président,

